

Liste de Prix saison 2021

Campeurs saisonniers		Début de saison	
		Membre	Non membre
Terrain		1180 \$*	2080 \$*
Quais <small>(vignette requise pour naviguer sur le lac, s'informer à l'accueil)</small>	0 @ 17 pieds	312 \$*	342 \$*
	18 @ 19 pieds	342 \$*	374 \$*
	20 @ 21 pieds	374 \$*	416 \$*
	22 @ 23 pieds	416 \$*	468 \$*
	24 @ 27 pieds	468 \$*	520 \$*
	27 pieds et +	520 \$*	572 \$*
Accostage sans quai		Voir note 1	Voir note 1
Véranda / Solarium		130 \$*	130 \$*
Électricité		0,099 \$/kWh**	0,099 \$/kWh**
Voiturette de golf		78 \$*	78 \$*
		Fin de saison	
Frais de remisage de l'équipement durant l'hiver		250 \$	250 \$

Visiteurs		Demi-journée	Journée / nuitée	Semaine	Saison	
					Membre	Non membre
Terrain sans service ⁽⁴⁾			33,60 \$*	155 \$*		
Visiteur installé avec son équipement sur le terrain d'un saisonnier ⁽⁴⁾			33,60 \$*	155 \$*		
Terrain 1 service ⁽⁴⁾			39,60 \$*	220 \$*		
Terrain 2 services ⁽⁴⁾			45,70 \$*	255 \$*		
Terrain 3 services ⁽⁴⁾			51,70 \$*	290 \$*		
Visiteur de jour <small>(doit quitter le camping avant 23h00) ⁽⁵⁾</small>	Individuel		6,50 \$*(2)			
	Famille		15,70 \$*			
Visiteur avec coucher <small>(facturé automatiquement après 23h00)</small>			12,50 \$*(2)	74,85 \$*(2)	156 \$*(3)	156 \$*(3)
Enfant supplémentaire saisonnier de plus de 18 ans					Sans frais	156 \$*
Quais (si disponible)		8,50 \$* (12 hrs)	16,70 \$*	95 \$*	Voir tableau précédent	Voir tableau précédent
Accostage sans quai			8,30 \$*	50 \$*		
Stationnement			8,30 \$*	50 \$*		

* Plus taxes

** Indexé selon le prix d'Hydro-Québec

(1) 130,00 \$ par saison. Lorsque jumelé avec la location d'un quai, le prix correspond au prix affiché pour le quai en considérant la longueur totale des embarcations additionnées ensemble

(2) Gratuit pour les enfants de moins de 12 ans

(3) Maximum de 3 visiteurs saisonniers supplémentaires

(4) Un dépôt d'une nuitée est exigé pour chaque réservation, non-remboursable lors d'annulation

(5) Les visiteurs qui quittent après 23h00 se verront facturer une nuitée

Liste de Prix saison 2021

Chalets	Le Rustique **		Le Voisin **	
	Non membre	Rabais Membre	Non membre	Rabais Membre
Nuit	200 \$* (15 mai au 30 septembre seulement)	20 \$ (15 mai au 30 septembre seulement)	180 \$* (15 mai au 30 septembre seulement)	20 \$ (15 mai au 30 septembre seulement)
Semaine	900 \$* (15 mai au 30 septembre seulement)	70 \$ (15 mai au 30 septembre seulement)	800 \$* (15 mai au 30 septembre seulement)	70 \$ (15 mai au 30 septembre seulement)
Mois	2500 \$* (15 mai au 30 septembre seulement)	105 \$ (15 mai au 30 septembre seulement)	2250 \$* (15 mai au 30 septembre seulement)	105 \$ (15 mai au 30 septembre seulement)
Saison (15 mai au 30 sept.)	4500 \$*	425 \$	4000 \$*	425 \$

(la taxe d'hébergement de **2,00\$/nuît** est incluse aux prix à la journée et à la semaine)

* Plus taxes

**Les tarifs incluent l'électricité

- Un **dépôt de 1000\$, non remboursable 45 jours et moins avant la prise de possession**, est exigé lors de la réservation pour une location mensuelle ou saisonnière. Un **dépôt de 20%, non remboursable 45 jours et moins avant la prise de possession**, est exigé lors de la réservation pour une location court terme. Le dépôt est déduit du tarif lors du paiement complet.
- Un **dépôt de sécurité de 500\$,** versé par carte de crédit est exigé lors de la prise de possession du chalet. Le dépôt sera remis à la fin de la location. Le dépôt de sécurité pourra servir, entre autres, à payer les soldes d'interurbains, le surplus de ménage si le chalet a été remis par le locataire dans un état jugé insatisfaisant et tous dommages causés au-delà de l'usage normal pendant la période de location. Le locataire reconnaît et accepte que le dépôt de sécurité soit remboursé dans les 7 jours après le dernier jour d'occupation conditionnellement à ce que les Règlements généraux aient été respectés. Si le montant des dépenses et pénalités excède le dépôt de sécurité, le locataire accepte de collaborer avec le propriétaire dans toute éventuelle réclamation d'assurance.
- Le paiement complet de la location est exigé avant le début du séjour. (avant le 15 mai pour une saison complète)
- Le tarif de location d'un chalet non membre inclue 2 adultes, les enfants de moins de 18 ans ainsi que les enfants de plus de 18 ans possédant une carte d'étudiant valide. Les enfants supplémentaires de plus de 18 ans doivent payer le tarif indiqué au tableau « Visiteurs ». Pour les membres, tous les enfants sont inclus.
- Les chalets sont loués meublés. Les meubles et électroménagers doivent être remis dans le même état qu'au début de la période de location.
- Les travaux d'entretien journalier sont à la charge du locataire.
- Ordre de priorité :
 1. La location à la saison ou à long terme est priorisée.
 2. Les membres de la coopérative ont priorité sur les non membres pour la location de chalet pour une même période de location.

Divers	Prix (taxes incluses)
Mise à l'eau	30,00 \$
Pépine	60,00 \$/heure (1h min.) Réservation 5 jours à l'avance

Les prix sont sujets à changements sans préavis

Liste de Prix saison 2021

Réservations

Pour réservations, veuillez téléphoner au 450-833-6037.

Coopérative de solidarité Camping Saint-Ignace
531 chemin Froment
Saint-Michel-Des-Saints, QC
J0K 3B0

Modalités pour la location de terrain

- Seules les roulottes de 27 pieds et moins sont acceptées sur les terrains 200 à 223.
- Le tarif de location d'un terrain saisonnier non-membre inclue 2 adultes, les enfants de moins de 18 ans ainsi que les enfants de plus de 18 ans possédant une carte d'étudiant valide. Les enfants supplémentaires de plus de 18 ans doivent payer le tarif indiqué au tableau « Visiteurs ». Pour les membres, tous les enfants sont inclus.
- Versements pour location d'un terrain
 - 50% **avant le 1^{er} juillet**
 - 50% restant **avant le 1^{er} août**
- Renouvellement

Non-membres (locataires)

Un dépôt est exigé avant la date de fermeture du camping. Ce dépôt se détaille comme suit :

- Frais de remisage durant l'hiver de 250,00\$
- Réservation de quai sans frais (les quais pouvant être redistribués en tout temps aux membres)

Ce montant n'est pas remboursable dans le cas d'une annulation. Le montant sera déduit tarif lors du paiement de la saison. Dans le cas où les frais de remisage n'ont pas été payés au 30 septembre, il sera considéré que le non-membre ne désire pas renouveler sa location. Le terrain sera alors considéré libre pour location à un autre campeur.

Membres

Aucun dépôt n'est exigé à l'automne. Les frais de remisage sont exigés si le membre quitte au printemps.

- Les campeurs doivent acquitter leur facture en entier aux dates indiquées à l'article 3.1. Les non-membres se verront imposer des frais d'administration de 25\$/semaine dès que la date de paiement est dépassée. Les membres se verront imposer des frais d'administration de 25\$ pour un paiement effectué entre le 1^{er} et le 15 août. Après cette date, le membre se verra facturé le tarif non-membre pour l'année en cours. Un avis d'expulsion sera envoyé, après trois (3) mois de retard, soit le 1^{er} novembre.
- Les paiements par chèque peuvent être envoyés à :

Coopérative de solidarité Camping Saint-Ignace
531 chemin Froment
Saint-Michel-Des-Saints, QC
J0K 3B0